



**Communiqué de presse du SNEP-FSU de Gironde
Du 23 Septembre 2014**

Double Carton Rouge :

- à la situation faite au sport scolaire pour les collèges et lycées du libournais !
- à la situation faite l'enseignement de la natation dans les collèges du libournais !

Lors d'une réunion le 2 septembre 2014, la mairie de Libourne a confirmé, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, qu'elle utiliserait les gymnases J. Mamère et G. Kany les mercredis après-midi de l'année scolaire 2014/2015.

Depuis des années, ces gymnases étaient mis à disposition des collèges et lycées pour le sport scolaire de nombreuses associations sportives des collèges et lycées du libournais.

Ces gymnases étaient utilisés pour des entraînements sportifs (lycées et collèges) en badminton, hand-ball, futsal, etc... mais aussi pour des compétitions, entre associations sportives, organisées par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). **Cette « perte » de deux gymnases va gravement entraver le fonctionnement du sport scolaire pour tous les licenciés à l'UNSS sur les districts collège et lycées.**

En effet, le district collège compte 12 établissements et le district lycée compte 9 établissements.

Si ce choix pose de lourds problèmes, nous constatons que la municipalité de Libourne a tout mis en œuvre pour permettre au sport scolaire d'être le moins pénalisé possible (libération d'un créneau de 13h00 à 14h00 Sur G. Kany, mise à disposition du gymnase de Condat le mercredi après-midi (**installation qui est excentrée, non chauffée, sans eau potable, etc...**)). La mairie ne peut être considérée comme responsable.

Cette situation **montre le manque d'investissement flagrant des collectivités territoriales (Conseil Général de Gironde pour les collèges et Conseil Régional pour les Lycées) pour l'EPS des établissements scolaires de Libourne.** Pour exemple, le collège M. Duras a ouvert en 2008/2009 et les installations sportives couvertes (analysées comme indispensables avant la construction) n'ont toujours pas vu le jour ! Il manque, à minima un grand gymnase pour les scolaires à Libourne.

Cela relance la revendication que nous portons : la construction d'installations sportives dans les établissements scolaires (ou à proximité immédiate) pour l'EPS et le sport scolaire à la hauteur des besoins. Un guide ministériel permet de calculer les besoins, utilisons-le :

http://www.snepfsu.net/equipe/guide_men.php

Dans l'urgence, nous demandons aux collectivités territoriales de réagir pour permettre au sport scolaire de fonctionner (notamment concernant le conventionnement du gymnase de Condat, eau potable, et son adaptation à la pratique du sport scolaire : tracés et matériel de badminton, frais de déplacements éventuels)

A moyen terme, nous demandons aux collectivités territoriales d'investir dans la construction d'installations sportives adaptées à la hauteur des besoins sur la ville de Libourne (et au-delà). Le SNEP-FSU sera porteur d'analyses et de propositions pour cela.

L'enseignement de la natation :

Suite à l'assemblée Générale du district collège du 17/09, nous enregistrons **encore 2 collèges qui ne pourront pas programmer de cycle de natation en 2014/2015**. Les élèves des collèges d'Arveyres et ceux du collège de Rauzan ne pourront, faute d'équipements, recevoir l'enseignement de la natation qui leur est du. Ceci suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaire qui a modifié les créneaux de la piscine de Libourne. Encore une fois, **cela illustre le manque de piscine sur notre territoire.**

En 2014/2015, seuls les collèges de Libourne et celui de Lussac pourront garantir, au moins, un cycle de 10 séances à tous leurs élèves de 6^{ème} dans une piscine couverte !

Les collèges de Vérac, de Coutras et de Guitres, fonctionnent sur **des piscines découvertes** qui n'offrent pas de bonnes conditions d'apprentissage, et sur peu de séances, voire seulement pour les non-nageurs (mois de mai-juin).

Les collèges de Castillon la Bataille, Branne, Arveyres et Rauzan n'ont pas d'accès à une piscine.

Sur 11 collèges publics, 4 ne peuvent garantir l'enseignement de la natation, 3 dans de mauvaises conditions : il y a urgence à assurer le service public sur tout le territoire !

Le SNEP-FSU va relancer au niveau départemental ses alertes aux pouvoirs publics sur l'enseignement de la natation.

Contact : Alain DE CARLO, secrétaire départemental du SNEP-FSU
Animateur d'association sportive dans le district 7 collège (libournais)

Professeur d'EPS au collège de Lussac

06.84.01.61.11

Mél : s2-33@snepfsu.net